



FAITES LE MUR, PRÉCIEUX ALLIÉ DU JARDINIER

Les pieds de murs

Fiche conseil | [environnement](#)

[caue37.fr](#)

Un mur disgracieux ? Une cour à l'ombre ? Un jardin de ville où les murs sont omniprésents ? Des pieds de murs de clôture qu'il est fastidieux de désherber ? Un trottoir stabilisé enfriché ?... Réjouissez-vous, les murs vous veulent du bien et élargissent le champ des possibles du jardinier, pour peu que l'on s'en occupe !

Le végétal, un indispensable compagnon du bâti.

Faites le mur, la fiche qui vous accompagne dans la valorisation des éléments d'architecture au jardin, vous conseille pour leur végétalisation qui augmentera grandement leur intégration et apportera du cachet à votre maison, aux espaces près des murs ou encore à l'espace public pour le plaisir de tous !



À chaque mur, sa solution...

Pieds de clôture, murs mitoyens, murs d'habitation, ou frontages (pieds de façades) coté rue, tous ces lieux répondent à **différentes problématiques**.

- **Mitoyenneté** : qualification d'un vis-à-vis, **agrandissement visuel d'un jardin**.
- **Clôtures** : Souvent éloignées et en dehors du jardin, elles participent plus à la **qualité de l'espace public** que du jardin.
- **Mur d'habitation** : intégration du bâti, **valorisation du lien avec l'intérieur** (salon et terrasses), accès rapides à certaines plantes (notamment aromatiques).
- **Frontages coté rue** : valorisation de la façade, contrôle des eaux de ruissellement et d'infiltration pour le bâti ancien, **respiration des murs anciens et valorisation de l'espace public**.

Vigilance tout de même !

Attention à la mitoyenneté, aux réseaux et aux racines

- **Vérifier les contraintes des réseaux** (eau et électricité ainsi que les évacuations type fosses septiques)
- **Prévoir un paillage** ou un autre couvert de sol au début des plantations évitant les projections lors des fortes pluies
- **Ne pas planter de végétaux ligneux** au système racinaire puissant, type arbres et fruitiers de grande envergure. Proscrire les figuiers et les cerisiers.
- **Pensez à demander l'accord de votre voisin** en cas de pose d'un treillis nécessitant une fixation sur un mur mitoyen.



Des enjeux pour le bien-être et le bien-vivre ensemble !

Cette végétalisation permet une gestion naturelle des limites privées/publiques ainsi que :

- **L'embellissement du cadre de vie général** à la fois des espaces privés et publics
- **La prise en compte de l'environnement** grâce à la biodiversité, la disparition des désherbants chimiques et l'infiltration des eaux de pluies.
- **Le lien social** grâce à la création d'une dynamique citoyenne et habitante en créant des échanges et des pratiques partagées revalorisant le champ des possibles des usages de la rue.
- **L'attrait touristique** des villes et villages (notamment via le label «villes et villages fleuris»).
- **La modération thermique** de l'espace public et **l'isolation des bâtiments** privés en limitant l'accumulation et la restitution de la chaleur urbaine lors des canicules.



Voirie partagée, Buell-en-Touraine (37)



Trottoir transformé, Chedigny (37)

Adieu trottoir !

Le but est d'améliorer des espaces «inutiles» ou impraticables comme les trottoirs trop étroits et ainsi valoriser la rue comme un espace partagé. L'opération peut être l'occasion de la requalification des revêtements de sols (à gauche) ou seulement d'une plantation du trottoir en conservant les bordures et en créant juste des fosses (à droite).

Des opérations encadrées

Certaines collectivités encouragent ce type d'initiatives.

Vous pouvez vous renseigner en mairie sur cette question.

Certaines passent des conventions d'entretien entre le particulier et la collectivité et vous aident à la création de votre espace (création de la fosse et fourniture de végétaux adaptés).



Opération À fleurs de trottoir, Tours (37)



Entrée privée, Chedigny (37)

Vagabondages...

La végétalisation des pieds de murs permet l'expression de la flore spontanée et locale dans l'espace public et favorise ainsi les liens écologiques dans l'urbain. Certaines plantes telles les valérianes, les pavots de Californie ou les monnaies du Pape sont capables de voyager entre les pieds de murs et de créer une belle unité à l'échelle d'un village ou d'une rue.

Attention à l'exposition !

Choisissez des végétaux en lien avec l'exposition. Les murs sud et ouest offrent les expositions les plus chaudes. Ils conviennent particulièrement aux végétaux méridionaux ou sensibles au gel, voire à certains fruitiers demandant de la chaleur (vignes, pêchers). Les murs nord seront la partie la plus fraîche du jardin en été et permettent de profiter de plantes sensibles aux chaleurs comme les hortensia, les hosta ou certaines plantes dites de bruyère (azalée, camélia).



Mur climeur, Chaurmoussy (37)



Traitement végétalisé, Semoy (45)

CRÉDITS : sauf mention contraire, toutes les photos et illustrations du présent document © CAUE37 (publication juillet 2020)

Que planter ?

La végétalisation dépend de la quantité et de la qualité de l'espace disponible. Elle se réalise sous forme de plates-bandes plus ou moins généreuses associant annuelles, vivaces, bulbes, arbrisseaux, grimpantes et éventuellement certains arbustes ou arbres fruitiers palissés.

La flore locale indigène peut aussi venir d'elle-même. L'idéal est d'obtenir une composition décorative en toutes saisons avec quelques végétaux persistants type arbrisseaux méditerranéens.

Le mur est un lieu privilégié pour la culture des plantes fragiles

et aux floraisons hivernales, par leur proximité avec les accès et le gain climatique généré par le mur (1° à 3° selon l'exposition).

La profondeur de la fosse est généralement de 40 à 50 cm sur 30 à 50 cm de large, des fois plus.

L'idéal est d'atteindre la pleine terre.

Le mélange doit être composé de terre de jardin (1/2), d'éléments drainants type grave ou sable (1/4) et de terreau (1/4). Plus la fosse est grande, plus elle autorise des plantes de grandes dimensions.

ADRESSES UTILES

Votre mairie

Renseignez-vous sur le règlement d'urbanisme de votre commune.

UDAP 37 Unités départementales de l'architecture et du patrimoine

Si votre projet est situé dans le périmètre d'un édifice protégé, consultez les préconisations de l'UDAP 37 sur son site : www.sdap-37.culture.gouv.fr

Inventaire national du patrimoine naturel

Informations sur les espèces indigènes de chaque commune pour vous aidez à choisir des arbustes locaux www.inpn.mnhn.fr

CAUE 37

Le CAUE 37 vous conseille pour votre projet. **Prenez rendez-vous !**
34 place de la Préfecture _ 37000 TOURS
02 47 31 13 40 _ caue37@caue37.fr _ www.caue37.fr

37
Indre-et-Loire
caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement